



CONCOURS PHOTO

du 12 février au 31 mai 2009.

"L'Europe dans ma vie de tous les jours"

RÈGLEMENT

- 1.1 Pour pouvoir participer au concours, il faut être résident de l'un des 27 États membres de l'Union européenne et avoir entre 18 et 30 ans.
 - 1.2 La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.
 - 1.3 Les photos doivent être soumises entre le 12 février 2009 et le 31 mai 2009.
 - 1.4 Le concours est réservé aux photographes amateurs. Les photographes professionnels, ainsi que toute personne travaillant dans le domaine de la photographie seront automatiquement exclus du concours.
 - 1.5 Le personnel du Comité des Régions de l'Union européenne n'est pas autorisé à participer au concours.
 - 1.6 En participant au concours, vous autorisez le Groupe du Parti socialiste européen (Groupe PSE) du Comité des Régions à recevoir vos données d'enregistrement. Toutes les informations personnelles seront utilisées par le Groupe PSE conformément à sa politique en matière de respect de la vie privée - **règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.**
 - Le contrôleur sera le secrétariat du Groupe PSE, Comité des régions, Rue Belliard 101, B-1040 Bruxelles.
 - Les participants acceptent que des données personnelles, y compris nom, âge, adresse personnelle, téléphone, et adresse électronique, soient collectées, traitées, stockées et soumises à d'autres usages aux fins de l'organisation et de l'administration du concours de photo.
 - Le délai de stockage des données est fixé à un an.
 - Les participants ont le droit d'avoir recours à tout moment au Contrôleur européen de la protection des données (www.edps.europa.eu) ou de joindre la personne de contact à l'adresse électronique suivante: data.protection@cor.europa.eu.
 - Les participants ont le droit d'accéder à leurs données personnelles dont le Groupe PSE est en possession, de les examiner, ou de les rectifier, en envoyant un courrier électronique à l'adresse électronique suivante: pes-group@cor.europa.eu.
- 2.1 Pour participer au concours, vous devez télécharger une seule photographie via le site Internet suivant: www.cor.europa.eu/pesweb ("le site Internet") et remplir le formulaire de participation en ligne, en suivant attentivement les instructions figurant sur l'écran.

- 2.2 En cas de problème technique lors du téléchargement de la photo, il vous sera possible de le signaler à l'adresse électronique suivante: PES-photo@cor.europa.eu.
- 2.3 Le concours a pour thème "L'Europe dans ma vie de tous les jours". La photographie devra dès lors illustrer ce que la construction européenne vous apporte de positif dans votre vie quotidienne.
- 3.1 Les participations seront évaluées par le jury sélectionné par le Groupe PSE et composé de membres du Groupe PSE, ainsi que de professionnels du domaine de l'image.
- 3.2 A l'issue de la date limite d'envoi des photographies, le Groupe PSE pourra organiser une procédure de présélection sur base du respect du thème du concours.
- 3.3 Six gagnants seront sélectionnés et leurs noms seront annoncés dans les 2 semaines qui suivent la fin du concours. Les gagnants seront informés par courriel et par téléphone. Dans le cas où un gagnant ne se manifeste pas dans les 15 jours qui suivent l'envoi du premier courriel, sa dotation sera attribuée à un autre candidat.
- 3.4 La sélection et les prix des gagnants seront organisés comme suit:
- 3.4.1 1^{er} prix: kit reflex numérique semi-professionnel d'une valeur d'environ 3500 €
- 3.4.2 du 2^{ème} au 3^{ème} prix: kit reflex numérique d'une valeur d'environ 1500 €
- 3.4.3 du 4^{ème} au 6^{ème} prix: imprimante photographique format A3+ d'une valeur d'environ 500 €
- 3.5 Les six gagnants du concours du Groupe PSE seront invités pour une cérémonie de remise de prix qui doit avoir lieu le 16 septembre 2009 au siège du Comité des Régions à Bruxelles. Ils recevront des billets aller-retour pour Bruxelles, et seront hébergés à l'hôtel.
- 3.6 La décision du Groupe PSE est définitive et sans appel.
- 4.1 Le Groupe PSE se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier et de retirer toute photographie qui ne respecterait pas les exigences suivantes, même lorsque la photographie en question a déjà été téléchargée sur le site Internet. Vous vous portez garant, concernant la photographie que vous soumettez, des points suivants:
- 4.1.1 Vous êtes l'unique propriétaire et auteur de la photographie.
- 4.1.2 Vous avez le droit de rendre votre photographie publique dans le cadre de ce concours.
- 4.1.3 La photographie ne comporte aucun contenu non autorisé, menaçant, faux, trompeur, abusif, importun, diffamatoire, vulgaire, obscène, scandaleux, outrageux, pornographique ou blasphématoire.
- 4.1.4 La photographie ne contient aucun matériau pouvant constituer ou encourager une conduite qui serait considérée comme une infraction criminelle, donner lieu à une responsabilité civile, ou qui enfreindrait une loi d'une autre manière.

- 4.1.5 La photographie ne porte pas atteinte aux droits d'auteur, aux marques commerciales, aux droits contractuels, ni à aucun droit de propriété intellectuelle d'aucune tierce personne ou entité, ni n'enfreint le droit de chaque individu à la vie privée ou à la publicité; votre photographie ne comporte pas:
- 4.1.5.1 de marques commerciales possédées par des tiers
 - 4.1.5.2 de matériaux soumis à droits d'auteur et possédés par des tiers.
 - 4.1.5.3 de noms, de représentations ou d'autres caractéristiques permettant d'identifier des célébrités ou d'autres personnalités publiques, vivantes ou mortes.
 - 4.1.5.4 de photographie pour laquelle vous avez acheté ou vous êtes procuré le droit d'utiliser une banque d'images.
- 4.2 Vous acceptez d'indemniser pleinement le Groupe PSE quant à tous les droits d'auteurs, honoraires et tous autres frais qui pourraient être dus à quiconque à la suite de la violation de votre part de l'une des règles ci-dessus.
- 4.3 Vous confirmez que toutes les personnes figurant dans la photographie ont donné leur accord pour y apparaître de cette manière. Tous les costumes, accessoires et autres matériaux utilisés doivent être loués ou empruntés avec la permission de leur propriétaire, et toutes les autres permissions adéquates doivent avoir été obtenues.
- 5.1 Le Groupe PSE reconnaît que chacun des participants reste pleinement titulaire des droits d'auteur pour sa photographie.
- 5.2 Tous les participants admettent que le Groupe PSE pourra faire usage, dans n'importe laquelle des manifestations qu'il organise, de la photographie qu'ils soumettent dans le cadre du concours. Par votre inscription, vous accordez au Groupe PSE le droit d'utiliser la photographie dans le cadre de ses activités.
6. Toutes les photographies utilisées par le Groupe PSE devront porter la mention de leurs sources. L'absence de celle-ci ne sera pas considérée comme une violation, pour autant que le Groupe PSE exerce ses efforts raisonnables pour rectifier cette insuffisance sous un délai raisonnable à partir de la date de notification de celle-ci.
7. Vous reconnaissez qu'il est de votre responsabilité de protéger toute photographie contre un usage impropre de l'image par un tiers, qui peut par exemple, mais pas exclusivement, consister dans l'insertion d'un filigrane. Le Groupe PSE et ses partenaires organisateurs de la manifestation déclinent toute responsabilité quant à un quelconque usage impropre d'une image.
8. Le Groupe PSE n'assume aucune responsabilité pour une quelconque information incorrecte, imprécise ou incomplète, qu'elle soit causée par des utilisateurs de sites Internet ou par l'un des équipements ou l'une des programmations associés au concours ou utilisés dans son cadre, et le Groupe PSE n'assume aucune responsabilité pour une insuffisance technique, de matériel informatique ou de logiciel de quelque type qu'elle soit, ni pour des coupures de connexion au réseau, des transmissions informatiques tronquées, ou d'autres problèmes ou

dysfonctionnements techniques relatifs au concours. Le Groupe PSE n'assume aucune responsabilité pour des erreurs, omissions, altérations, interruptions, suppressions, défauts, retards dans le fonctionnement ou la transmission, dérangements de la ligne de communication, ou vols, destructions, accès non autorisés ou dégradations des photographies. Le Groupe PSE n'est pas responsable de problèmes ou dysfonctionnements techniques sur un réseau ou ligne téléphonique, un système informatique en ligne, un serveur, un équipement informatique, un logiciel, ni de l'échec de l'envoi d'un courriel adressé au Groupe PSE, du fait de problèmes techniques, d'une erreur humaine ou d'un encombrement du trafic sur l'Internet ou sur un site Internet, ou d'une combinaison de ces facteurs, y compris toute blessure ou tout dommage à votre ordinateur ou à celui d'une autre personne en rapport à votre participation ou au téléchargement de tout matériel dans le cadre du concours. Si, pour une raison donnée, la photographie d'un participant ne peut pas être vue ou ne peut pas concourir comme prévu, y compris pour cause d'infection par des virus informatiques, de bogue, d'altération, d'intervention non autorisée, de fraude ou d'insuffisances techniques, le Groupe PSE n'assume aucune responsabilité.

9. Le Groupe PSE, ses membres, les partenaires des manifestations qu'il organise, ou ses fonctionnaires, ses directeurs, ses employés, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables de dommages ou pertes, quelle que soit la nature de ceux-ci, y compris des dommages directs, indirects, accessoires et des dommages-intérêts, y compris spécifiques ou punitifs, découlant de l'accès au site Internet d'un participant et de l'usage du site par ce participant et de sa participation au concours. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'ensemble du contenu du site Internet est fourni "tel quel", sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou tacite, y compris, mais non exclusivement, les garanties tacites de qualité marchande, d'aptitude à l'emploi ou à l'utilisation, ou de non-violation.
10. Vous acceptez de participer à la publicité liée au concours et à l'utilisation de votre nom et de votre image à des fins de publicité et de promotion, sans rémunération supplémentaire.
11. Tous les participants doivent être en mesure de fournir une image de haute résolution qui convienne à l'impression dans les médias. Toutes les images doivent être au format JPEG (d'une taille maximum de 5Mo) et imprimables au format 20 x 30 cm à 300 points par pouce (ppp)..
12. Les gagnants ne pourront voir leurs prix substitués par de l'argent liquide.
13. Les noms des gagnants seront publiés en ligne.